



Conseil Municipal du 20 janvier 2023

Liste des délibérations

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 modifient les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1er juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'organe délibérant qui sera publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine.

Pour la séance du Conseil Municipal du vendredi 20 janvier 2023 :

- Délibération n° 2023- 01 : Ressources Humaines – Participation santé
 - *Adoptée*

- Délibération n° 2023-02 : Ressources Humaines – Participation prévoyance
 - *Adoptée*

- Délibération n° 2023-03 : Ressources Humaines – Journée de solidarité
 - *Adoptée*

- Délibération n° 2023-04 : Ressources Humaines : Heures supplémentaires, révision pour prendre en compte les agents de Catégorie B
 - *Adoptée*

- Délibération n° 2023-05 : Convention avec la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré Val-de-Cher pour le reversement de la taxe d'aménagement
 - *Adoptée*

- Délibération n° 2023-06 : Convention avec l'École de musique intercommunale Christian Pommard
 - *Adoptée*

- Délibération n° 2023-07 : Motion pour une pause méridienne de 2h00 à l'école élémentaire

➤ *Adoptée*

- Délibération n° 2023-08 : Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique au n° 12 rue de Chenonceaux

➤ *Adoptée*

- Délibération n° 2023-09 : Concours photo

➤ *Adoptée*